

**Conseil économique et social**Distr.: Général
1 juin 2010Français
Original: Anglais, Français et
Russe**Commission Economique pour l'Europe****Organisation Mondiale de la Santé–
Bureau Régional pour l'Europe****Réunion des parties au Protocole sur l'eau et la
santé relatif à la Convention sur la protection et
l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des
lacs internationaux****Comité d'examen du respect des dispositions****Cinquième réunion**

Genève, 22-23 juin 2010

Ordre du jour provisoire annoté de la cinquième réunionQui s'ouvrira au Palais des Nations à Genève, dans la salle S-1
à 9.30 heures le mardi 22 juin 2010 ***I. Agenda provisoire**

1. Adoption de l'agenda
2. Faits nouveaux survenus depuis la précédente réunion du Comité d'examen du respect des dispositions
3. Examen des résultats du premier exercice pilote d'établissement de rapports au titre de l'article 7, paragraphe 5 du Protocole sur l'eau et la santé
4. Futures mesures pour stimuler le respect des dispositions sous le Protocole

* Conformément aux procédures d'accréditation des Nations Unies les participants sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site www.unece.org/env/water/meetings/registrationmeeting.htm, et de le retourner au secrétariat de la CEE deux semaines au plus tard avant la réunion, jusqu'au 8 juin, par courrier électronique (olga.carlos@unece.org). Avant de se rendre à la réunion, les représentants sont priés de se présenter au Groupe des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève, situé au portail de Pregny, 14 avenue de la Paix (voir le plan sur le site Internet de la CEE à l'adresse: <http://www.unece.org/meetings/practical.htm>) pour y retirer leur plaquette d'identité. En cas de difficulté, prière de contacter le secrétariat par téléphone au numéro: +41 22 917 1926.

5. Rapport du Comité à la seconde session de la Réunion des Parties
6. Sensibilisation relatif à la procédure de contrôle du respect des dispositions
7. Composition du Comité d'examen du respect des dispositions
8. Programme de travail et calendrier des prochaines réunions
9. Questions diverses

II. Annotations à l'ordre du jour provisoire

Point 1

Adoption de l'ordre du jour

1. Le Comité d'examen du respect des dispositions sera invité à adopter l'ordre du jour reproduit dans le présent document.

Point 2

Faits nouveaux survenus depuis la précédente réunion du Comité d'examen du respect des dispositions

2. Le secrétariat informera le Comité des faits nouveaux survenus depuis la quatrième réunion du Comité.

Point 3

Examen des résultats du premier exercice pilote d'établissement de rapports au titre de l'article 7, paragraphe 5 du Protocole sur l'eau et la santé

3. Les membres du Comité qui examinaient les différentes parties des rapports récapitulatifs nationaux soumis par les Parties, les Signataires et les autres Etats intéressés informeront sur leurs observations, notamment portant sur :

(a) l'Intégralité des rapports récapitulatifs conformément aux exigences de l'article 7 et au projet de directives et modèle de présentation pour les rapports récapitulatifs au titre de l'article 7 du Protocole sur l'eau et la santé;

(b) la Qualité et l'exactitude des données dans les rapports;

(c) les aspects de procédure du processus de rapportage, inclus transparence, participation du public et ponctualité des rapports;

(d) des recommandations à la Réunion des Parties et aux Parties spécifiques;

(e) une décision éventuelle sur le futur travail concernant les rapports récapitulatifs nationaux.

4. Les résultats de cet examen seront inclus dans le rapport du Comité à la Réunion des Parties.

Point 4

Futures mesures pour stimuler le respect des dispositions sous le Protocole

5. Le Comité discutera les conséquences du premier exercice pilote d'établissement de rapports en ce qui concerne le (non) respect des Parties des dispositions du Protocole et reflétera sur des recommandations éventuelles sur ce sujet pour soumission à la seconde session de la Réunion des Parties.

Point 5

Rapport du Comité à la seconde session de la Réunion des Parties

6. Le Comité discutera un premier projet de son rapport à la seconde session de la Réunion des Parties, préparé par le secrétariat basé sur les contributions reçues des membres du Comité.

7. Dans la discussion, le Comité prendra en compte l'information du secrétariat sur le progrès concernant le premier rapport régional sur l'application du Protocole.

8. Le Comité se mettra d'accord sur la procédure et le calendrier pour finaliser le rapport à la seconde session de la Réunion des Parties.

Point 6

Sensibilisation relatif à la procédure de contrôle du respect des dispositions

9. Le Comité discutera et finalisera le texte d'une brochure d'information sur la procédure de contrôle du respect des dispositions.

Point 7

Composition du Comité d'examen du respect des dispositions

10. Les membres du Comité discuteront la composition du Comité d'examen du respect des dispositions après la seconde session de la Réunion des Parties.

11. Lors de sa première session, la Réunion des Parties avait élu neuf membres du Comité sans indiquer lesquels seraient élus pour un mandat entier et lesquels seraient élu pour un demi-mandat seulement. Exceptionnellement, la Réunion des Parties avait demandé aux membres du Comité de se mettre d'accord eux-mêmes sur cette question. Conformément à la décision I/2 sur l'examen du respect des dispositions du Protocole, à la seconde session de la Réunion des Parties, les Parties devront élire quatre membres du Comité. Le Comité devrait tenir sa délibération finale sur les solutions éventuelles à cette question.

Point 8

Programme de travail et calendrier des prochaines réunions

12. Le Comité discutera son programme de travail futur, il déterminera les points de discussion pour ses prochaines réunions, et donnera au secrétariat des indications concernant les mesures à prendre. Le Comité déterminera aussi les dates de ses sixièmes et septièmes réunions.

Point 9
Questions diverses

13. Les représentants qui souhaiteraient proposer l'examen de questions au titre de ce point de l'ordre du jour sont priés d'en informer le secrétariat dans les meilleurs délais.
